

N°18

# LETTRE D'INFORMATION CYCLAMEN

Direction  
de la Maîtrise d'ouvrage  
et des Politiques patrimoniales

Mars 2015

## GROUPE PROFESSIONNEL « AMENAGEMENT, PARTENARIATS, MONTAGES COMPLEXES »

### LE PROGRAMME D'ETUDES 2015 « URBANISME, AMENAGEMENT, FONCIER » DE L'USH

Ce programme 2015 vous est présenté [ici](#).

Il traitera notamment des sujets suivants :

- **Les interventions des organismes Hlm en tissu urbain existant** : l'USH lancera très prochainement une enquête nationale sur les différentes formes d'intervention des organismes dans les tissus urbains existant, en vue d'analyser ces divers types d'opérations contribuant à « refaire la ville sur la ville ». Cette étude – confiée au BE ADEQUATION - fera l'objet d'une publication fin 2015 où seront valorisées les opérations significatives retenues. Vous en trouverez [ici](#) le cahier des charges.
- **Les approches territoriales de la transition énergétique et environnementale**
- **Habitat social et biodiversité**
- **PLUI et PLH : les modes d'inscription des politiques locales de l'habitat dans les PLUI de la loi ALUR**
- **La mise en œuvre des outils de production du foncier pour le logement social à l'échelle des EPCI, à partir des trois sites de NICE CA, GRAND LYON, et PLAINE COMMUNE**

### LA DEPOLLUTION DES SOLS POUR L'AMENAGEMENT ET LA CONSTRUCTION : FONDAMENTAUX ET EVOLUTIONS APRES LA LOI ALUR

Les friches industrielles sont une opportunité pour résoudre à la fois l'équation de la lutte contre l'étalement urbain et celle de la rareté du foncier en agglomération. Mais la volonté des opérateurs privés et publics pour valoriser ces terrains disponibles, notamment en cœur de ville, est souvent réfrénée par le risque de pollution et ses conséquences financières et juridiques.

L'article 173 de la loi Alur remédie aux incertitudes et précise les responsabilités en insérant dans le code de l'environnement de nouvelles dispositions qui donnent aux acteurs, maire, propriétaire, aménageur, ou promoteur un cadre renouvelé pour ces opérations. Vous trouverez [ici](#) la présentation de Marc KASZYNSKI, Directeur de l'EPF NORD PAS-DE-CALAIS, ainsi que, pour le choix d'un prestataire d'étude un « [Guide du donneur d'ordre](#) » établi sous l'égide du MEDDE.

### LES ORGANISMES FONCIERS SOLIDAIRES : INTERET ET LIMITES DE CE NOUVEAU DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LA LOI ALUR

Les organismes fonciers solidaires (OFS) sont des organismes d'aménagement foncier dont le principal objet est de mettre à disposition du foncier, bâti ou non, pour la production de logements abordables, en location ou en accession à la propriété, tout en préservant leur accessibilité économique sur le très long terme, au fil des locations ou des reventes. A cette fin, l'OFS mobilise un nouveau bail emphytéotique spécifique, le « bail réel solidaire », qui permet dans des conditions spécifiques la dissociation de la propriété du foncier et du bâti pour limiter le coût des logements.

Vous trouverez [ici](#) la présentation de Vincent LOURIER, Directeur de la Fédération nationale des sociétés coopératives.

### REFORME DE LA DECENTRALISATION, LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES METROPOLES, PROJET DE LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE : QUELS IMPACTS PROFESSIONNELS SUR LE LOGEMENT, L'URBANISME, L'AMENAGEMENT ?

Eléments sur les réformes territoriales en cours, l'instauration et la notion de métropole, les évolutions de répartitions des compétences urbanisme, aménagement, logement, la nouvelle géographie régionale et ses conséquences, le calendrier prévisionnel... Vous trouverez [ici](#) la présentation de Dominique BELARGENT, Responsable des partenariats institutionnels, USH

**A NOTER : LES PROCHAINES RENCONTRES DE CE GROUPE PROFESSIONNEL AURONT LIEU LES 20 MAI, 8 SEPTEMBRE et 1er DECEMBRE .**



TÉLÉCHARGER LA VERSION PDF

Pour toute information merci de contacter [jean.nika@union-habitat.org](mailto:jean.nika@union-habitat.org).

Confidentialité des données : conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Ce message est envoyé à par L'Union sociale pour l'habitat

[Mettre à jour votre profil](#) | [Se désabonner](#) | [Engagements de confidentialité](#)